

Recu le: **25 NOV. 2021**

CP		FS	
VD		RT	
JPS		BC	2
SD	2	SI	2
RM			

Suivi: _____

Séances PA

Dossier 810.03

Commune de Moudon
 Monsieur Serge DEMIERRE
 Place de l'Hôtel-de-Ville 1
 Case postale 43
1510 Moudon

Epalinges, le 23.11.2021

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 21-VD-35038

V 2



INTRODUCTION

But du contrôle : Suivi de qualité ressource en eau / Eau potable / Commune de Moudon
 Prélèvement du : 16.11.21
 Date arrivée : 16.11.2021
 Effectué par : Monsieur Emilio PINEIRO

ÉCHANTILLONS

21-114187 Eau potable à la source
 Eau provenant d'une installation d'eau potable durablement hors service (contamination)
 S4292 - Ressources de Moudon, S8-PE5 - Sources de Pré d'Enroux - Captage 5, 1510 Moudon

21-114188 Eau potable à la source
 Eau provenant d'une installation d'eau potable durablement hors service (contamination)
 S4292 - Ressources de Moudon, S8-PE4 - Sources de Pré d'Enroux - Captage 4, 1510 Moudon

RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 21-114187

Secteur : S4292 - Ressources de Moudon
 Lieu de prélèvement : S8-PE5 - Sources de Pré d'Enroux - Captage 5, 1510 Moudon
 Dénomination spécifique : Eau potable à la source
 Désignation : Eau provenant d'une installation d'eau potable durablement hors service (contamination)

Analyses physico-chimiques (VD-PCAM-Majeur)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
751-MON-004	Conductivité électrique	591 ± 30 µS/cm	M : max. 800 µS/cm	
751-MON-001	Nitrate	39.5 ± 3.9 mg/l	max. 40.0 mg/l	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

N° d'échantillon : 21-114188

Secteur : S4292 - Ressources de Moudon
Lieu de prélèvement : S8-PE4 - Sources de Pré d'Enroux - Captage
4, 1510 Moudon
Dénomination spécifique : Eau potable à la source
Désignation : Eau provenant d'une installation d'eau potable durablement hors service
(contamination)

Analyses physico-chimiques (VD-PCAM-Majeur)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
751-MON-004	Conductivité électrique	590 ± 30 µS/cm	M : max. 800 µS/cm	
751-MON-001	Nitrate	32.5 ± 3.3 mg/l	max. 40.0 mg/l	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

VOIES DE DROIT

Conformément aux articles 67 et 70 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), vous avez le droit de former opposition à nos décisions, par écrit auprès du Chimiste cantonal, dans un délai de 10 jours dès réception du présent rapport. L'opposant supportera les frais de la procédure de réexamen si son résultat lui est défavorable.

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que les échantillons prélevés. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

LE CHIMISTE CANTONAL



Copie(s) à : Services industriels de Moudon, Monsieur Emilio PINEIRO, Chemin de Bronjon 9, 1510 Moudon
Mandaterre Sàrl, Monsieur Benjamin SORNAY, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon-les-Bains